



COMITE SYNDICAL

Réunion du
11 mai 2023

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

L'an **deux mille vingt-trois**, le onze mai à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte, en session ordinaire, sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président, convocation adressée par M. le Président le 5 mai 2023.

Présents :

Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-S., Gilles BOUTEILLER, Laurent DUPAS, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents :

Stéphane BOUILLAUD (Pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Philippe DELAHAYE, Sébastien ROY, Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : Mme MASSON SOULARD

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt et un, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

Délibération n°	Objet	Décision
2023-21-CS	Arrêt du PV du CS du 28 mars 2023	Arrête
2023-22-CS	Nomination d'un secrétaire de séance	Nomme
2023-23-CS	Création de postes en vue des avancements de grade 2023	Adopte à l'unanimité
2023-24-CS	Mise en place de la prestation titres-restaurant pour les agents du Sycodem	Adopte à l'unanimité
2023-25-CS	Convention de prestation du service RH au profit de la CC VSA	Adopte à l'unanimité
2023-26-CS	Plan de financement pour l'acquisition d'une BOM	Adopte à l'unanimité
2023-27-CS	Plan de financement pour RECYCLE	Adopte à l'unanimité
2023-28-CS	Renouvellement convention RE Fashion	Adopte à l'unanimité
2023-29-CS	Règlement intérieur ressourceries	Adopte à l'unanimité



Pour extrait conforme,
Le Président,

Stéphane GUILLO

Document mis en ligne sur le site internet du Sycodem Sud Vendée et affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 01/06/2023.



DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 11 MAI 2023

Le Président atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, les 25 mai et 1^{er} juin 2023.

Document publié sur le site internet du Sycodem Sud Vendée pour une durée minimale de 2 mois à compter du 1^{er} juin 2023.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait
du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-trois , le 11 mai à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	1	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	12	convocation adressée par M. le Président le 5 mai 2023.

Présents :

Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-S., Gilles BOUTEILLER, Laurent DUPAS, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents :

Stéphane BOUILLAUD (Pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Philippe DELAHAYE, Sébastien ROY, Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : Mme MASSON SOULARD

N° 2023-21-CS ARRET DU PV DU 28 MARS 2023

M. le Président demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 28 mars 2023 transmis par mail le 5 mai 2023. Aucune remarque n'est formulée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Arrête** le procès-verbal de la séance du 28 mars 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 11 mai 2023,

Le secrétaire de séance,
Catherine MASSON SOULARD

Le Président,
Stéphane GUILLON

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-trois , le 11 mai à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	1	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	12	convocation adressée par M. le Président le 5 mai 2023.

Présents :

Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-S., Gilles BOUTEILLER, Laurent DUPAS, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents :

Stéphane BOUILLAUD (Pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Philippe DELAHAYE, Sébastien ROY, Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : Mme MASSON SOULARD

N° 2023-22-CS NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

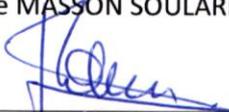
Vu les dispositions de l'article L.2121-15 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

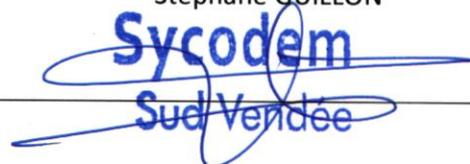
- **Nomme** en qualité de secrétaire de séance **Mme Catherine MASSON SOULARD**.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 11 mai 2023,

Le secrétaire de séance,
Catherine MASSON SOULARD



Le Président,
Stéphane GUILLON



Sycodem
Sud Vendée

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait
du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS

<i>Membres</i>		L'an deux mille vingt-trois , le 11 mai à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	1	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	12	convocation adressée par M. le Président le 5 mai 2023.

Présents :

Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-S., Gilles BOUTEILLER, Laurent DUPAS, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents :

Stéphane BOUILLAUD (Pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Philippe DELAHAYE, Sébastien ROY, Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : Mme MASSON SOULARD

N° 2023-23-CS	CREATION DE POSTES EN VUE DES AVANCEMENTS DE GRADE 2023
----------------------	--

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Centre de Gestion de la Vendée a transmis la liste des agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade pour 2023. M. le Président et la Vice-présidente en charge des ressources humaines souhaitent promouvoir 4 agents cette année.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des effectifs,

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, de :

- **Créer** 4 postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{er} classe à compter du 1^{er} juillet 2023,
- **Supprimer** 4 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2023,
- **Modifier** le tableau des effectifs tel que présenté en annexe,
- **Inscrire** au budget les crédits correspondants,
- **Autoriser** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 11 mai 2023,

Le secrétaire de séance,
Catherine MASSON SOULARD



Le Président,
Stéphane GUILLON



Sycodem
Sud Vendée

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-trois , le 11 mai à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte, en session ordinaire, sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président, convocation adressée par M. le Président le 5 mai 2023.
En exercice :	21	
Présents :	11	
Pouvoirs :	1	
Votants :	12	

Présents :

Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-S., Gilles BOUTEILLER, Laurent DUPAS, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaients absents :

Stéphane BOUILLAUD (Pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Philippe DELAHAYE, Sébastien ROY, Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : Mme MASSON SOULARD

N° 2023-24-CS	MISE EN PLACE DE LA PRESTATION TITRES-RESTAURANT POUR LES AGENTS DU SYCODEM
----------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2007-1461 du 12 octobre 2007 concernant les titres-restaurant,

Considérant la volonté des élus d'améliorer le pouvoir d'achat des agents et l'attractivité de la collectivité dans le cadre de futurs recrutements,

Considérant les crédits budgétaires affectés et votés à cet avantage social,

Considérant la demande et l'avis favorable émis par les agents dans le cadre d'un questionnaire,

Considérant la proposition de Up déjeuner à compter du 1^{er} juillet 2023 et jusqu'au 30 juin 2024 qui est la suivante :

- Gestion compte client : 0€
- Support : 0€
- Conditionnement et livraison : 0€

Suite à cette présentation, le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** le principe de mise en œuvre des titres-restaurant au bénéfice des agents du Sycodem,
- **Fixe** le montant de la valeur faciale des titres-restaurant à hauteur de 8 € avec une participation de la collectivité à la valeur faciale de chaque titre à hauteur de 50 %,
- **Retient** la proposition de la société UP déjeuner pour une mise en place au 1^{er} juillet 2023,
- **Décide** que le service des moyens généraux et l'élue référente en charge des ressources humaines définissent les conditions d'éligibilité des titres à l'ensemble des agents de la collectivité,
- **Décide** de saisir le comité technique qui se réunira le 10 juillet 2023,
- **Autorise** la mise en œuvre des tickets restaurants à partir du 1^{er} juillet 2023 si le comité technique émet un avis favorable aux conditions proposées,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,

A Fontenay-le-Comte le 11 mai 2023,

Le secrétaire de séance,
Catherine MASSON SOULARD



Le Président,
Stéphane GUILLON



Sycodem
Sud Vendée

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait
du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-trois , le 11 mai à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	1	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	12	convocation adressée par M. le Président le 5 mai 2023.

Présents :

Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-S., Gilles BOUTEILLER, Laurent DUPAS, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents :

Stéphane BOUILLAUD (Pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Philippe DELAHAYE, Sébastien ROY, Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : Mme MASSON SOULARD

N°2023-25-CS	CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE RESSOURCES HUMAINES AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE
--------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5111-1 et L.5111-1-1,

Considérant le besoin de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise pour des missions liées à la gestion des ressources humaines du 1^{er} avril au 30 juin 2023 à raison de 12 heures par mois,

Considérant que le Sycodem Sud-Vendée possède le personnel pour réaliser cette prestation,

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité de :

- **Approuver** la convention de prestation de service entre le Sycodem et la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise jointe en annexe,

- **Fixer** le taux horaire à 30 € net de charges,
- **Autoriser** le Président à signer la convention et toutes autres pièces administratives se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 11 mai 2023,

Le secrétaire de séance,
Catherine MASSON SOULARD



Le Président,
Stéphane GUILLON



Sycodem
Sud Vendée

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	1	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	12	convocation adressée par M. le Président le 5 mai 2023.

Présents :

Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-S., Gilles BOUTEILLER, Laurent DUPAS, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Étaient absents :

Stéphane BOUILLAUD (Pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Philippe DELAHAYE, Sébastien ROY, Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : Mme MASSON SOULARD

N°2023-26-CS	APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES
---------------------	--

M. le Président rappelle que les élus ont décidé d'acquérir une benne ordures ménagères 26T électrique via l'UGAP. Il propose de réajuster le plan de financement.

Vu la liste des opérations prioritaires, et notamment le point 2 "rénovation thermique et transition énergétique" "Achat de véhicules décarbonés, neufs ou d'occasion",

Vu l'étude réalisée portant sur le renouvellement de la flotte de bennes à ordures ménagères du Sycodem et l'intérêt pour les véhicules décarbonés,

Vu la délibération n°2022-68-CS autorisant l'acquisition d'une BOM électrique auprès de l'UGAP,

Vu le plan de financement ci-dessous :

ACQUISITION D'UNE BENNE À ORDURES MÉNAGÈRES ELECTRIQUE

Dépenses HT		Recettes HT	
Acquisition BOM électrique	415 000 €	Emprunt	365 000 €
		Bonus écologique	50 000 €
Total DEPENSES	415 000 €	Total RECETTES	415 000 €

Un prêt relais TVA-Subventions devra compléter l'emprunt car la trésorerie du Sycodem ne peut pas supporter cette avance.

Suite à cette présentation, le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de financement pour le projet cité ci-dessus,
- **Autorise** le président à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 11 mai 2023,

Le secrétaire de séance,
Catherine MASSON SOULARD



Le Président,
Stéphane GUILLON



Sycodem
Sud Vendée

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

 Extrait
 du REGISTRE
 des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-trois , le 11 mai à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	1	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	12	convocation adressée par M. le Président le 5 mai 2023.

Présents :

Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-S., Gilles BOUTEILLER, Laurent DUPAS, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents :

Stéphane BOUILLAUD (Pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Philippe DELAHAYE, Sébastien ROY, Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : Mme MASSON SOULARD

N° 2023-27-CS	APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT AU STADE AVANT PROJET DEFINITIF (APD) POUR LA REALISATION DU PROJET RECYCLE
----------------------	---

Vu la liste des opérations prioritaires, et notamment le point 2 "rénovation thermique et transition énergétique " construction et modernisation des déchèteries, recyclerie et ressourceries,

Vu la délibération numéro 2022-25-CS approuvant le projet RE-CYCLE,

Vu le plan de financement du projet RE-CYCLE au stade APD ci-dessous :

PROJET RE-CYCLE au stade APD

Dépenses HT		Recettes HT	
Acquisition immobilière	12 000 €	DETR	91 060€
Diagnostic, CT et SPS	5 000 €	Fondation MACIF	20 000€
Frais de Maîtrise d'œuvre	27 000 €	CC Pays Fontenay Vendée	5 000€
Travaux	270 000 €	CC Vendée Sèvre Autise	2 500€
Panneaux photovoltaïques	22 000 €	Autofinancement	12 000 €
		Emprunt	205 440€
Total DEPENSES	336 000€	Total RECETTES	336 000€

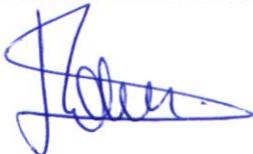
Un prêt relais TVA-Subventions devra compléter l'emprunt car la trésorerie du Sycodem ne peut pas supporter cette avance.

Suite à cette présentation, le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

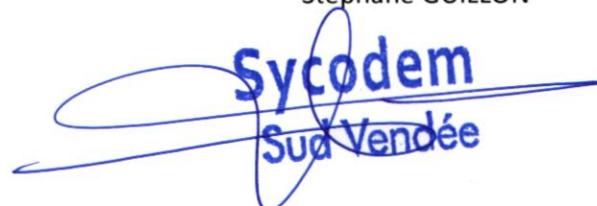
- **Approuve** le projet au stade APD et le plan de financement associé,
- **Autorise** le président à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 11 mai 2023,

Le secrétaire de séance,
Catherine MASSON SOULARD



Le Président,
Stéphane GUILLON



Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait
du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-trois , le 11 mai à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	1	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	12	convocation adressée par M. le Président le 5 mai 2023.

Présents :

Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-S., Gilles BOUTEILLER, Laurent DUPAS, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents :

Stéphane BOUILLAUD (Pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Philippe DELAHAYE, Sébastien ROY, Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : Mme MASSON SOULARD

N° 2023-28-CS	RENOUVELLEMENT CONVENTION RE-FASHION
----------------------	---

Vu les statuts du Sycodem,

Considérant la nécessité de poursuivre la valorisation des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures,

Vu l'échéance du contrat en cours au 30 juin 2023,

Vu les termes de la convention proposés par REFASHION,

Suite à cette présentation, **le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention Refashion,
- **Autorise** Le Président à signer la nouvelle convention avec l'éco-organisme Refashion.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 11 mai 2023,

Le secrétaire de séance,
Catherine MASSON SOULARD

Le Président,
Stéphane GUILLON

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait
du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-trois , le 11 mai à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	1	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	12	convocation adressée par M. le Président le 5 mai 2023.

Présents :

Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD., Gilles BOUTEILLER, Laurent DUPAS, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents :

Stéphane BOUILLAUD (Pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Philippe DELAHAYE, Sébastien ROY, Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Jean-Claude CHEVALLIER, Anne HUETZ, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : Mme MASSON SOULARD

N° 2023-29-CS	REGLEMENT INTERIEUR RESSOURCERIE VEGETALE DE FONTENAY LE COMTE
----------------------	---

Vu les Statuts du Sycodem,

Vu le Plan d'actions 2020-2026 du Sycodem Sud Vendée pour un service public de qualité et écoresponsable construit autour des notions de prévention, coopération et d'innovation, voté par le Comité Syndical le 26 novembre 2020, et notamment ses objectifs autour de l'économie circulaire,

Considérant que les végétaux et la matière organique en générale sont destinés à être valorisés localement ; et peuvent enrichir les espaces naturels des usagers,

Il est dressé un règlement intérieur pour le site dénommé « Ressourcerie Végétale de Fontenay-le-Comte », géré par le Sycodem et situé à Fontenay-le-Comte (Rue du Colonel Dumont-Saint-Priest).

Le règlement dresse les conditions d'accès, la définition du public accueilli, les règles de sécurité et les responsabilités de chaque partie.



Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- **Adopte** le règlement intérieur de la Ressourcerie Végétale

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 11 mai 2023,

Le secrétaire de séance,
Catherine MASSON SOULARD

Le Président,
Stéphane GUILLON